RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

DELIBERATION N°28/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Séance du 28 novembre 2023

Compte-rendu du conseil d'administration du 29 juin 2023

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Le Conseil d'administration adopte le compte-rendu de la séance plénière du Conseil d'administration du 29 juin 2023.

Nombre de votants : 32 **Pour : 32** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à Paris, le 28 novembre 2023,

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE

Cyrille PIERRE